

Délibération 2025/06/17/03

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 10 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :11

Nombre de suffrages exprimés :13

Étaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**. M Jérôme **Verriest** donne pouvoir à M Ludwig **Lesoin**.
Mme Aurélie **Royer**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'association Kiwanis

Suite à une demande de la part de l'association Kiwanis, un tarif préférentiel de la location de la salle communale La Clairière pour les manifestations caritatives doit être fixé.

Il est proposé de fixer un coût lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande et à la solidarité des actions de l'association.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Soirée de l'association Kiwanis du 18 octobre 2025 : 150 €

**Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire
Thierry DEPOORTERE**

Po





Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2019-1222 du 12 décembre 2019

L'ensemble des documents relatifs à la délibération n° 2025-06-17-03-DE est accessible en ligne sur le site internet de la commune de La Neuville, à l'adresse suivante : www.laneuville.fr

Nombre de copies en papier : 14
Nombre de copies en numérique : 11
Nombre de pages imprimées : 12

Objet : **Attribution de la subvention de la commune de La Neuville pour l'association "Les Amis de la Chapelle de la Neuville"**

Le conseil municipal a délibéré le 17 juin 2025 en séance publique sur la proposition de la commission des finances et de l'équipement de la commune de La Neuville, relative à l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association "Les Amis de la Chapelle de la Neuville" pour l'année 2025.

Après avoir entendu en séance publique le rapport de la commission des finances et de l'équipement, le conseil municipal a décidé de voter la délibération suivante :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association "Les Amis de la Chapelle de la Neuville" pour l'année 2025.

Chambre de médiation familiale n° 18 330 015 2025 - 150 €

Adopté en séance publique le 17 juin 2025, le jour même de l'adoption.

Le Maire
Thierry DELORE



[Handwritten signature]